

Délibération N° 2020-06

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 24 janvier 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, notamment l'article 37,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du rapport d'activité de l'Université au titre de l'année 2018-2019

Le conseil d'administration approuve le rapport d'activité 2018-2019, joint en annexe.

La présente délibération est adoptée à la majorité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 19

Dont :

Pour : 15

Abstentions : 4

Fait à Lyon, le 27 janvier 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER

ACADÉMIE DE LYON • UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 • ACADÉMIE DE LYON • UNIVERSITÉ DE LYON

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université